

SÉANCE RÉGULIÈRE (1 août 2016)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 1er août 2016 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Sonia Quirion

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

163-08-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

Projet d'ordre du jour de la séance régulière du 1 août 2016 débutant à 19 h 30.
Contenu sujet à changement.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance régulière du 4 juillet 2016
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1** - Acceptation des comptes
 - 4.2** - Permis de juillet 2016
 - 4.3** - Suivi mensuel du budget
- 5 - CORRESPONDANCE**
 - 5.1** - Bordereau des correspondances
- 6 - LÉGISLATION**
 - 6.1** - Avis de motion / Règlement # 253-232A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins
 - 6.2** - Avis de motion / Règlement # 254-213A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 6.3** - Avis de motion / Règlement # 255-165A-2016 modifiant le règlement de lotissement
 - 6.4** - Annulation d'un avis de motion
 - 6.5** - Adoption / 1er projet règlement numéro 252-164A-2016
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1** - Panneaux pour interdire l'utilisation des freins à moteur
 - 8.2** - Réception finale de la 37e Rue
 - 8.3** - Octroi du contrat de laboratoire pour la patinoire

8.4 - Ouverture autoroute 73 - Entretien de la 20e Rue

8.5 - Halte routière - permission d'occupation MTQ

9 - QUESTIONS DIVERSES

9.1 - Vêtements de travail pour l'inspecteur municipal

9.2 - Établissement d'un montant annuel pour l'achat de vêtements de travail pour l'inspecteur municipal

9.3 - Dépôt d'une pétition pour le pavage du rang St-Charles

9.4 - Garage résidentiel situé au 4153, route du Président-Kennedy

9.5 - Facture no 37 émise à Excavation Notre-Dame inc.

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

11 - OUVERTURE DE LA SÉANCE SUITE À L'AJOURNEMENT

12 - Engagement financier pour la construction d'une bibliothèque municipale

13 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

164-08-2016

3.1 - Séance régulière du 4 juillet 2016

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 4 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2016 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

165-08-2016

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à juillet 2016 totalisant 114 720,15 \$ (Folio 350188) et 29 914,10 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 9740 à # 9802 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de juillet 2016

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de juillet 2016 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 juillet 2016, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste des correspondances pour le mois de juillet 2016.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement # 253-232A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins

Le conseiller Lyne Bourque donne avis qu'un règlement # 253-232A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'interdire aux membres du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

6.2 - Avis de motion / Règlement # 254-213A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le conseiller Julien Auclair donne avis qu'un règlement # 254-213A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'interdire aux employés de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

6.3 - Avis de motion / Règlement # 255-165A-2016 modifiant le règlement de lotissement

Le conseiller Julien Auclair donne avis qu'un règlement # 255-165A-2016 modifiant le règlement de lotissement afin de soustraire certains types de lots non constructibles à la contribution à des fins de parc lors de lotissement de trois lots et plus sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

166-08-2016

6.4 - Annulation d'un avis de motion

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 juillet 2016 pour l'adoption du règlement #252-164A-2016 modifiant le règlement de zonage afin d'y inclure des dispositions encadrant la coupe des arbres à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU que cet avis de motion a comme effet de ne plus permettre l'octroi de certificat pour l'abattage d'arbres tant que le règlement 252-164A-2016 ne sera pas adopté et pour une période maximale de quatre mois;

ATTENDU que les membres du conseil ne souhaite pas empêcher la coupe d'arbres pendant la période estivale;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'annulation de l'avis de motion donné par Marcel Busque lors de la séance du 4 juillet concernant le règlement #252-164A-2016 modifiant le règlement de zonage afin d'y inclure des dispositions encadrant la coupe des arbres à l'intérieur du périmètre urbain.

167-08-2016

6.5 - Adoption / 1er projet règlement numéro 252-164A-2016

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 252-164A-2016.

RÈGLEMENT NO 252-164A-2016 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU que les arbres procurent de nombreux bienfaits, autant aux propriétaires qu'à l'ensemble de la population puisque les arbres :

- Rafraîchissent (la présence d'un arbre près des maisons peut réduire de 30 % les besoins en climatisation, Michigan State University, Urban Forestry);
- Augmentent la valeur des maisons (la valeur marchande d'une maison unifamiliale est majorée de 18 % lorsqu'elle est entourée d'arbres, U.S. Forest services);
- Purifient l'air (un seul arbre capte 7 000 particules de poussières par litre d'air, absorbe des polluants gazeux et fixe sur leurs feuilles les poussières, le pollen, les cendres et les autres particules réduisant ainsi leur présence dans l'air qu'on respire);
- Sont sources d'oxygène (un arbre mature pourrait fournir la ration quotidienne d'oxygène à quatre personnes, Fondation canadienne de l'arbre);
- Améliorent la qualité de l'eau (un seul arbre ralentit le ruissellement des eaux et agit comme filtre à la pollution de l'eau);
- Réduisent le bruit (les arbres amortissent les bruits et réduisent du même coup la pollution acoustique);
- Embellissent le paysage (les arbres fournissent des abris aux oiseaux et rendent le paysage des citoyens plus agréables lors de promenade);

ATTENDU que le conseil désire encadrer la coupe des arbres sur les terrains où un usage résidentiel est autorisé;

ATTENDU que ce projet de règlement sera soumis à la consultation publique tel que prévu à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Julien Auclair et résolu unanimement :

D'adopter avec dispense de lecture le projet de règlement adoptant les modifications au règlement de zonage de Notre-Dame-des-Pins portant le numéro 252-164A-2016 comme s'il était ici reproduit dans sa version complète et intégrale;

QUE le présent règlement modifie le règlement numéro 164-2007;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 54. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 05.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

168-08-2016

8.1 - Panneaux pour interdire l'utilisation des freins à moteur

ATTENDU que des citoyens sont incommodés par le bruit relatif à l'utilisation de frein à moteur sur les routes sous juridiction du ministère des Transports, soit sur le chemin Royal, la 30e Rue et la route du Président-Kennedy;

ATTENDU qu'il faut trouver une façon d'inciter les conducteurs de véhicules lourds à ne pas utiliser leur frein à moteur;

ATTENDU que de grands panneaux pourraient être installés par le ministère des Transports sur les routes de Notre-Dame-des-Pins étant sous leur juridiction;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports l'installation de grands panneaux sur le chemin Royal, la 30e Rue et la route du Président-Kennedy à Notre-Dame-des-Pins afin d'inciter les camionneurs à ne pas y utiliser les freins à moteur.

169-08-2016

8.2 - Réception finale de la 37e Rue

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'acceptation provisoire de la 37e Rue lors de la séance du 3 août 2015;

ATTENDU qu'une liste de déficiences et de travaux à compléter réalisée par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan était jointe au certificat de réception provisoire des ouvrages;

ATTENDU que l'ingénieur de la MRC, M. Gustavo Carreno, a confirmé par écrit que l'ensemble des travaux apparaissant sur la liste des déficiences ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de procéder à l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU qu'Excavation Notre-Dame inc. fourni la garantie de la qualité des travaux et des matériaux utilisés valable pour une période de 24 mois après l'acceptation finale des travaux par la Municipalité tel que demandé à l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet de prolongement des services de la 37e Rue signée le 10 novembre 2014;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède à l'acceptation finale de la 37^e Rue et du prolongement de la 3^e Avenue;

QUE la Municipalité désigne Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer le certificat de réception finale des ouvrages pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

170-08-2016

8.3 - Octroi du contrat de laboratoire pour la patinoire

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues afin de procéder à des sondages de sol et de vérification de la stabilité du talus pour la réalisation des plans et devis de la patinoire sur le terrain du centre communautaire;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Englobe au coût de 6 635 \$, avant les taxes applicables.

171-08-2016

8.4 - Ouverture autoroute 73 - Entretien de la 20e Rue

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a fait parvenir à la Municipalité une correspondance datée du 27 juin 2016 dans laquelle le Ministère mentionne qu'il est prévu que la 20e Rue à Notre-Dame-des-Pins devienne une route locale puisque la nouvelle route des Pins assume dorénavant la fonction de route collectrice, autant pour l'accès à l'autoroute que pour le lien principal vers la municipalité de Saint-Simon-les-Mines;

ATTENDU que la modification à la classification sera effective lors de l'adoption d'un prochain décret par le Conseil des ministres et sa publication dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU que la 20e Rue sera alors sous responsabilité municipale;

ATTENDU que le Ministère est sur le point de planifier l'octroi des contrats pour l'entretien hivernal et afin d'éviter une possible modification en milieu de saison, celui-ci demande à la Municipalité d'assurer l'entretien de la 20e Rue à partir d'octobre 2016;

ATTENDU qu'en contrepartie, la Direction de la Chaudière-Appalaches du ministère versera une compensation équivalente au montant que la Municipalité aurait reçu du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local si la modification avait été effective à partir de cette date;

ATTENDU que des travaux de pavage de surface de la 20e Rue ont été effectués par le Ministère;

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité prenne à sa charge l'entretien de la 20e Rue lorsque la modification de la classification sera officielle.

172-08-2016

8.5 - Halte routière - permission d'occupation MTQ

ATTENDU qu'une correspondance reçue du ministère des Transports concernant la halte routière explique qu'afin de pouvoir finaliser la transaction, la halte doit être exclue du décret sur les "belvédères, haltes routières, aires de services et stationnements situés dans l'emprise d'une route dont la gestion incombe au ministère des Transports";

ATTENDU que les délais sont inconnus et peuvent être très long quant au traitement de cette demande auprès du Conseil du trésor;

ATTENDU que le ministère des Transports propose à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins de signer une permission d'occupation qui permettra d'utiliser le terrain comme si la Municipalité en était le propriétaire;

ATTENDU que le ministère des Transports n'a pas payé à la Municipalité les sommes annuelles pour l'entretien de la halte routière puisque la transaction devait être réalisée au printemps 2016; ATTENDU que la transaction pour la vente de la halte routière à la Municipalité est reportée possiblement en 2017;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité n'accepte pas l'offre du ministère des Transports d'obtenir une permission d'occupation puisqu'il n'y a aucun changement prévu à court terme à l'utilisation de la halte routière par la Municipalité et celle-ci préfère attendre la transaction réelle pour la vente de la halte routière;

QUE la Municipalité désire que le ministère des Transports respecte l'entente liant les parties concernant l'entretien de la halte routière et le paiement d'une somme par le MTQ à la Municipalité pour l'entretien de la halte pour l'année 2016.

9 - QUESTIONS DIVERSES

173-08-2016

9.1 - Vêtements de travail pour l'inspecteur municipal

ATTENDU que l'inspecteur municipal a procédé à l'achat de vêtements de travail au Spécialiste du travailleur pour une somme totale de 98,96 \$, incluant les taxes;

ATTENDU que cette facture est la seconde à être présentée au conseil municipal en 2016;

ATTENDU que l'année 2016 est la première année accordant à l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, le remboursement pour des vêtements de travail;

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au remboursement de la facture au montant de 98,96 \$ présentée par M. Hugues Poulin pour l'achat de vêtements de travail.

174-08-2016

9.2 - Établissement d'un montant annuel pour l'achat de vêtements de travail pour l'inspecteur municipal

ATTENDU que le conseil municipal a accepté le principe de payer annuellement à l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, des vêtements de travail;

ATTENDU que l'année 2016 est la première année mettant en application cette nouvelle directive;

ATTENDU que pour les années 2017 et suivantes, le conseil entend établir un montant annuel maximum pour le remboursement de vêtements de travail à l'inspecteur municipal;

ATTENDU que le remboursement desdites factures sera, à compter de 2017, approuvées directement par la direction générale et non plus par le conseil;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir un montant annuel maximum de 300 \$, incluant les taxes pour le remboursement de vêtements de travail à l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, dès 2017 et pour les années subséquentes; dépenses devant être approuvées par la directrice générale.

9.3 - Dépôt d'une pétition pour le pavage du rang St-Charles

La directrice générale, Mme Dominique Lamarre, procède au dépôt d'une pétition reçue au bureau municipal le 29 juillet 2016, laquelle pétition est signée par 16 résidents du rang St-Charles demandant le pavage de ce rang, laquelle pétition a été remise précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

175-08-2016

9.4 - Garage résidentiel situé au 4153, route du Président-Kennedy

ATTENDU que le garage résidentiel situé au 4153, route du Président-Kennedy est non-conforme puisque construit plus grand que les grandeurs maximales

permises par le règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et inscrites au permis de construction no. 2015-047 émis le 3 juin 2015; ATTENDU qu'un avis d'infraction a été transmis au propriétaire le 15 février 2016 afin de lui demander de corriger la situation; ATTENDU que par la suite le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure au conseil municipal mais qu'après étude cette demande n'a pas été acceptée; ATTENDU que dans une correspondance du propriétaire datée du 12 juillet 2016, celui-ci demande un règlement à l'amiable; ATTENDU que le conseil municipal ne reconnaît aucune erreur à l'émission du permis de construction; ATTENDU que le conseil municipal reconnaît toutefois que la situation est difficile à corriger par le propriétaire; ATTENDU que le conseil municipal ne désire pas engager de frais judiciaires dans ce dossier;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas procéder à l'envoi d'un constat d'infraction pour le garage résidentiel situé au 4153, route du Président-Kennedy, toutefois les membres du conseil se réservent le droit de modifier leur position advenant des faits nouveaux dans ce dossier.

176-08-2016

9.5 - Facture no 37 émise à Excavation Notre-Dame inc.

ATTENDU qu'une facture portant le numéro 37 a été émise à Excavation Notre-Dame inc le 29 juin 2016. ATTENDU que cette facture a été émise conformément à la résolution 126-06-2016 résultant d'une demande de lotissement d'Excavation Notre-Dame inc. et de la réglementation s'appliquant pour la contribution à des fins de parc; ATTENDU qu'un avis de motion a été donné plus tôt au cours de la présente séance afin de modifier le règlement de lotissement pour exclure certains types de lots non constructibles à l'obligation de la contribution à des fins de parc; ATTENDU la demande d'Excavation Notre-Dame inc. afin d'annuler la facture no. 37;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'annulation de la facture no. 37 émise à Excavation Notre-Dame inc. le 29 juin 2016.

177-08-2016

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ajournée jusqu'à 21 h 30 le 1er août 2016.

Ajournement à 20 h 30.

178-08-2016

11 - OUVERTURE DE LA SÉANCE SUITE À L'AJOURNEMENT

Une séance ajournée du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 1er août 2016 à 21 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Sonia Quirion

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire,

Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

179-08-2016

12 - Engagement financier pour la construction d'une bibliothèque municipale

ATTENDU que la Commission scolaire Beauce-Etchemin a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'agrandissement de l'école l'Éco-Pin;
ATTENDU que dans le projet déposé, un espace est prévu pour la construction d'une bibliothèque scolaire et municipale;
ATTENDU que la participation demandée à la Municipalité correspond à 40 % des coûts établis pour la construction de la bibliothèque;
ATTENDU que la Municipalité évalue à 165 m² la superficie nécessaire afin de loger la bibliothèque municipale et scolaire;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité s'engage à payer 40 % des coûts de construction de la bibliothèque et, au prorata de ce que représente la bibliothèque dans l'ensemble du projet, une partie de certains autres frais.

180-08-2016

13 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 35.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin, Maire